



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Régional de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

Créteil, le 15 janvier 2026

Pôle de Créteil
4 rue George Enesco
94 010 CRÉTEIL Cédex

Arrêté du 15 janvier 2026
portant modification de la commission électorale pour
les élections des représentants étudiants au conseil
d'administration du centre régional des œuvres
universitaires et scolaires de l'académie de Créteil.

**La Rectrice de la région académique
d'Île-de-France
Rectrice de l'académie de Paris
Chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants, R.822-2, R.822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 26 novembre 2025 **fixant les modalités d'organisation** des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 15 janvier 2026 **portant création de la commission électorale** aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 15 janvier 2026 **fixant la liste électorale** relative à l'élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil ;

Vu les formulaires de dépôt de liste et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil ;

ARRÊTE

Article 1

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil est modifiée ainsi qu'il suit :

Représentants pour l'administration

Titulaires	Suppléants
Virginie CATHERINE	Arthur LE-COURBE
Steve PLISSON	Aurelien PRUVOT
Fabienne MAITRE	Aissame SALMI
Joseph TENGUE	Guilhem LOUIS-FRANCOIS
Kaouthar LANDOLSI	Fatima MELLOULI
Alexandre PEREIRA	Aurelien LEINHEISER
Florence ROSIERE	Ayoub ESSALAM
Guillaume SAFFACHE	Vivien MAZURIER

Représentants pour les candidats :

Listes présentées	Titulaires	Suppléants
Liste 1 : « ÉTUDIANTS À L'UNISSON »	Abderamane BAGUIDI SEIDOU	Cyrine GHEYUCHE
Liste 2 : « Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toustes ! »	Hugo HAN	Elisabeth GRAS
Liste 3 : « Le Poing Levé, la liste des étudiant•es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême-droite, le génocide à Gaza »	Garance VEROVE	Alexandre PIPREL
Liste 4 : « UNI : pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS »	Louis-Charles GONZALEZ	Laure DENOYELLES
Liste 5 : « Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou.te.s (Demain c'est nous, UEAF, UNEF, Coordo) »	Bernard TAVARES	Alice DE BRITO
Liste 6 : « BOUGE TON CROUS : ensemble contre la précarité et pour un CROUS de meilleure qualité. »	Abdelmalek BENNEKA	Cléa DELAGRÉE
Liste 7 : « La Cocarde Étudiante, l'Alternative patriote »	Émilie TREULLÉ	Alexis RACCAH
Liste 8 : « FSE - EMF - CEE - EHP8 : Crous pour toustes, antiraciste, féministe, antivalidiste, antiimpérialiste ! »	Iris CARRIER	Eline DUPLAIX

Article 2

La commission électorale est présidée par le recteur de région académique ou son représentant.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de l'académie de Créteil et affiché dans ses locaux.

Article 4

La Directrice Générale du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Pour la rectrice de région académique
et par délégation**

Pour la Rectrice de la région académique Île-de-France
Rectrice de l'académie de Paris
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France
et par délégation
Le Secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation
Le Secrétaire général de la Chancellerie des universités de Paris



Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.